SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR L'AMENAGEMENT ET L'ENTRETIEN DU



Vos réf : Nos réf :JPA/MB/-2015 La Celle-les-Bordes, le 21 avril 2015

Le Président, à Collectif de la Gloriette

Messieurs,

J'ai bien reçu le 1^{er} avril dernier votre courrier recommandé AR non signé et daté du 2 avril 2015.

Vous appelez mon attention sur le projet d'installation d'un terrain multisports par la Communauté d'agglomération Rambouillet Territoires. Cet équipement serait implanté au Hameau de la Bâte où vous habitez, et serait situé sur un terrain communal jouxtant la rivière. Vous me faites part de vos inquiétudes sur les nuisances que risque d'entraîner l'installation de cet équipement à cet endroit.

Tout d'abord, il n'est pas de la compétence du syndicat de juger de l'opportunité de ce projet, qui est de la responsabilité exclusive de la commune de Longvilliers.

Quant aux risques de pollutions ou d'atteintes à la préservation des zones humides ou à l'altération de la qualité paysagère du site, les éléments actuellement en ma possession ne me permettent pas d'émettre un avis pour lequel je n'ai d'ailleurs pas été saisi réglementairement.

Par ailleurs, vous faites état d'un classement du terrain en zone Zn du P.L.U., or le P.L.U. n'est pas encore adopté à ce jour, encore moins arrêté. C'est donc le P.O.S. qui s'applique.

Toutefois, afin de pouvoir juger de l'impact de ce projet sur l'écosystème aquatique et l'existence d'une zone humide, j'ai pris contact avec la commune de Longvilliers, par l'intermédiaire des délégués du Conseil Municipal au Syndicat. Il m'a été dit, qu'à ce jour, aucune décision quant à la localisation du projet n'a été prise.

Il convient donc, en l'espèce, d'attendre la finalisation de ce projet.

Je vous prie de croire, Messieurs, à l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Pierre AGNES